

**Veille de l'Observatoire**  
Numéro 78 (février 2012)

**La veille de l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations porte sur les milieux d'intervention, qu'ils soient gouvernementaux, paragouvernementaux ou non gouvernementaux. Elle est axée sur les minorités racisées, les immigrants et les réfugiés, les peuples autochtones et les femmes.**

L'information est présentée selon le niveau d'intervention. S'il y a lieu, les réactions des ONG sont placées à la suite des informations relatives aux milieux gouvernementaux. Autrement, elles font l'objet d'une rubrique séparée.

**Pour les abonnements, vous pouvez consulter notre site Internet:**

[http://www.criec.uqam.ca/Page/observatoire\\_contribuer.aspx](http://www.criec.uqam.ca/Page/observatoire_contribuer.aspx)

DANS CE NUMÉRO:

1. Canada, peuples autochtones et pensionnats
2. Rapport spécial présenté à l'ONU sur la situation des jeunes autochtones au Canada
3. Réforme du système canadien de détermination du statut de réfugiés
4. Le multiculturalisme au Canada
5. La précarisation du travail: regard sur la situation des travailleurs migrants
6. Augmentation du nombre de résidents temporaires au Québec
7. Portrait statistique de l'immigration permanente au Québec
8. Guide pratique de la Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination
9. Rapport du Canada au Comité pour l'élimination du racisme et de la discrimination de l'ONU
10. Enfants qui migrent seuls: vers la cohérence des politiques qui encadrent cette pratique
11. Rapports d'ECRI sur plusieurs pays
12. Portrait de la traite des personnes dans dix pays européens
13. L'OCDE évalue l'intégration des immigrants en Suisse
14. Montée de la violence envers les Roms dans un contexte d'austérité
15. *Migration Policy Institute* : l'emploi comme fondement de l'intégration des immigrants
16. Regroupement familial : réponses au *Livre vert* de la Commission européenne
17. Coordination des mesures prises dans les pays hôtes et les pays d'origine pour assurer la réintégration des migrants
18. Le mot « race » dans les textes de loi français

# GOUVERNEMENTS, INSTITUTIONS PARA-GOUVERNEMENTALES ET INTERNATIONALES

## À OTTAWA...

### 1. Canada, peuples autochtones et pensionnats

La **Commission de vérité et réconciliation du Canada** a publié un *Rapport intérimaire* ([http://www.attendancemarketing.com/~attmk/TRC\\_jd/Interim%20report%20French%20electronic%20copy.pdf](http://www.attendancemarketing.com/~attmk/TRC_jd/Interim%20report%20French%20electronic%20copy.pdf)) ainsi qu'un document historique sur les pensionnats indiens intitulé *Ils sont venus pour les enfants : le Canada, les peuples autochtones et les pensionnats* ([http://www.attendancemarketing.com/~attmk/TRC\\_jd/ResSchoolHistory\\_FR\\_2012\\_02\\_24\\_Web.pdf](http://www.attendancemarketing.com/~attmk/TRC_jd/ResSchoolHistory_FR_2012_02_24_Web.pdf)). Le rapport intérimaire porte sur les activités de la Commission depuis sa création, dans le cadre de la *Convention de règlement relative aux pensionnats indiens* de 2007 à 2011. Il propose un résumé des témoignages de près de trois mille anciens élèves et employés des pensionnats et comporte 20 recommandations touchant cinq domaines : les activités de la Commission, l'éducation, le soutien aux survivants, la réconciliation et la commémoration. Le document historique indique que les pensionnats indiens ont été une agression contre les enfants, les familles, les nations et la culture autochtones, souligne le fait que le système des pensionnats indiens a eu des conséquences immédiates et à long terme, et note que « les Canadiens n'ont pas été informés de manière complète et adéquate sur la nature des sociétés autochtones et les relations entre les peuples autochtones et non autochtones ».

L'**Assemblée des Premières Nations** accueille favorablement le rapport intérimaire et réclame des mesures et des engagements concrets en matière de réconciliation (<http://www.afn.ca/index.php/fr/nouvelles-et-medias/dernieres-nouvelles/le-chef-national-de-lassemblee-des-premieres-nations-se-felicite-du-rapport-intermediaire-de-la-cvr-et-reclame-un-engagement-ainsi-que-des-progres-concrets>).

### 2. Rapport spécial présenté à l'ONU sur la situation des jeunes autochtones au Canada

Le **Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes** a déposé auprès du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies à Genève son rapport spécial intitulé *Les enfants autochtones : le Canada doit mieux faire, aujourd'hui et demain* ([http://www.cdpcj.gc.ca/Documents/CCCYA\\_rapport\\_UN\\_2012.pdf](http://www.cdpcj.gc.ca/Documents/CCCYA_rapport_UN_2012.pdf)). Ce comité étudie la mise en œuvre au Canada de la *Convention relative aux droits de l'enfant*. Le rapport note que les Autochtones sont surreprésentés dans le système de justice pénale pour adolescents et de la protection de la jeunesse; que les jeunes autochtones ont plus de problèmes de santé que les autres enfants et réussissent moins bien à l'école; qu'ils sont fortement exposés au risque d'exploitation sexuelle et que leurs taux de décès et de blessures sont considérablement plus élevés que la moyenne. L'organisme affirme que le Canada a besoin d'un programme national pour améliorer la santé, l'éducation et la sécurité des enfants et des jeunes autochtones. Rappelons que le Conseil est une alliance nationale réunissant des organismes de défense des enfants légalement institués par les provinces et territoires canadiens. Le mandat de ses membres consiste à promouvoir et à protéger les droits des enfants, y compris ceux des enfants autochtones.

### 3. Réforme du système canadien de détermination du statut de réfugiés

**Citoyenneté et Immigration Canada (CIC)** a déposé en février le projet de loi C-31 visant à réformer le système canadien de détermination du statut de réfugié. La *Loi visant à protéger le système d'immigration du Canada*

(<http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Docid=5391960&file=4>) comprend des mesures modifiant le système d'octroi de l'asile, des mesures touchant le passage de clandestins, et des mesures obligeant les demandeurs d'un visa de résident temporaire à fournir des données biométriques. Le Ministère a produit une série de documents d'information sur ces mesures, dont un *Résumé des changements apportés au système d'octroi de l'asile au Canada dans la Loi visant à protéger le système d'immigration du Canada* (<http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/documents-info/2012/2012-02-16f.asp>) qui permet de comparer la situation dite « actuelle » (avant juin 2010), la *Loi sur des mesures de réforme équitables concernant les réfugiés* adoptée en juin 2010, et le projet de loi C-31.

En ce qui concerne les demandes d'asile, le projet de loi C-31 prévoit des délais plus courts pour la tenue des audiences; l'impossibilité de présenter en même temps une demande d'asile et une demande pour motifs d'ordre humanitaire; une plus grande souplesse accordée au Ministère en ce qui a trait à la définition des « pays d'origine désignés », considérés comme des pays où les gens vivent en sécurité; de nouvelles restrictions en ce qui concerne les demandes d'asile provenant de ces pays, notamment l'impossibilité pour les demandeurs d'avoir recours à la Section d'appel des réfugiés en cas de décision défavorable, et la possibilité pour le Ministère de retirer le statut de résident permanent aux personnes dont le pays d'origine obtiendrait le statut de « pays d'origine désigné ».

Le projet de loi C-31 a suscité de nombreuses critiques dont celles du **Conseil canadien des réfugiés (CCR)** (<http://ccrweb.ca/fr/bulletin/12/02/16>), de l'**Association des avocats et avocates en droit des réfugiés** (<http://www.refugeelawyersgroup.ca/billc31> et <http://www.refugeelawyersgroup.ca/permanentresidents>), de la **Canadian Bar Association (British Columbia Branch) Refugee Lawyers Group** (<http://dl.dropbox.com/u/13748381/Legislative%20and%20Regulatory%20Reforms.pdf>), d'**Amnistie internationale** ([http://www.amnistie.ca/site/index.php?option=com\\_content&view=article&id=17247:projet-de-reforme-concernant-les-refugies--des-mesures-inequitables&catid=27:communiquelocaux&Itemid=73](http://www.amnistie.ca/site/index.php?option=com_content&view=article&id=17247:projet-de-reforme-concernant-les-refugies--des-mesures-inequitables&catid=27:communiquelocaux&Itemid=73)), et du **Syndicat de l'emploi et de l'immigration du Canada** (<http://ceiu-seic.ca/fr/generalites/le-projet-de-loi-c-31-sur-les-refugie-e-s-nuira-a-nos-membres/>). Les membres de la coalition **Justice pour les immigrants et les réfugiés**, regroupant le CCR, l'Association des avocats et avocates en droit des réfugiés, Amnistie internationale et l'Association canadienne des libertés civiles, ont publié une déclaration conjointe critiquant le projet de loi : *Protéger les réfugiés contre le projet de loi C-31* (<http://ccrweb.ca/fr/protoger-refugies-contre-c31-declaration>). Dans l'ensemble, les critiques visent notamment les délais trop rapides empêchant les demandeurs de se préparer aux audiences, l'impossibilité pour certains réfugiés d'interjeter appel, la trop grande souplesse accordée au Ministère dans la désignation des pays considérés comme sans danger, le caractère injuste des restrictions imposées aux ressortissants de ces pays, et l'utilisation injustifiée de termes comme « faux demandeurs ».

#### 4. Le multiculturalisme au Canada

**Citoyenneté et Immigration Canada (CIC)** a fait paraître *Promouvoir l'intégration. Rapport annuel sur l'application de la Loi sur le multiculturalisme canadien 2010–2011* (<http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/pub/multi-rapport2011.pdf>). Le rapport est divisé en quatre parties. Cette année, la première partie présente d'abord un aperçu du multiculturalisme au Canada et réaffirme l'engagement continu du Canada envers le multiculturalisme et son évolution. La deuxième partie met en valeur le leadership du gouvernement du Canada en matière de lutte contre l'antisémitisme au Canada et à l'échelle internationale. La troisième partie met en évidence les principales activités entreprises par le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration par le truchement de son Programme du multiculturalisme ainsi que les initiatives complémentaires qui visent à promouvoir l'intégration. Quant à la quatrième partie, elle porte sur les autres institutions fédérales ainsi que sur les succès et les défis qu'elles ont connus en 2010-2011.

### À QUÉBEC...

#### 5. La précarisation du travail: regard sur la situation des travailleurs migrants

La **Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse** du Québec a publié un avis sur *La discrimination systémique à l'égard des travailleuses et travailleurs migrants* ([http://www.cdpcj.gc.ca/publications/Documents/Avis\\_travailleurs\\_immigrants.pdf](http://www.cdpcj.gc.ca/publications/Documents/Avis_travailleurs_immigrants.pdf)). La Commission demande au gouvernement du Québec de revoir ses lois et ses programmes afin d'éliminer la discrimination systémique à l'égard des travailleurs migrants, notamment les aides familiales, les travailleurs agricoles saisonniers et autres travailleurs étrangers temporaires peu spécialisés. Selon la Commission, le Québec devrait chercher à privilégier l'immigration permanente, n'accepter que des travailleurs ayant un permis sectoriel (au lieu d'un permis les liants à un seul emploi et un seul employeur) et interdire l'obligation de résider chez l'employeur. L'Avis souligne que les travailleurs migrants n'ont pas droit, notamment, à l'aide juridique, à l'aide sociale, à l'instruction publique et aux programmes de soutien à l'intégration des immigrants, y compris aux cours de francisation. De plus, ils sont touchés par des exceptions au *Code de travail*, à la *Loi sur les normes du travail*, à la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* et à la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*. La Commission conclut que «la vulnérabilité dans laquelle se retrouvent ces travailleurs migrants exerce une pression à la baisse sur les conditions de travail de l'ensemble des travailleurs qui œuvrent dans ces secteurs».

Une étude récente de l'**Institut de recherche en politiques publiques (IRPP)** intitulée *Permanently Temporary? Agricultural Migrant Workers and Their Integration in Canada* ([http://www.irpp.org/pubs/IRPPstudy/IRPP\\_Study\\_no26.pdf](http://www.irpp.org/pubs/IRPPstudy/IRPP_Study_no26.pdf)) aborde la question de la «permanence» du statut des travailleurs migrants temporaires œuvrant dans le secteur agricole au Canada. Basée sur des données et des entrevues recueillies sur une période de plus de dix ans, l'étude examine la situation de travailleurs migrants en Ontario dont la plupart reviennent chaque année dans les mêmes collectivités, parfois pendant de plus de 25 ans. L'évaluation de l'auteure repose sur une «échelle d'intégration» qu'elle a développée à partir d'indicateurs incluant la protection des droits de la personne, le droit du travail, l'accès aux soins de santé et le sentiment d'appartenance. Il appert que l'intégration de ces travailleurs est très faible. L'auteure formule également une série de mesures visant l'amélioration des politiques et des programmes encadrant les travailleurs migrants.

## 6. Augmentation du nombre de résidents temporaires au Québec

Selon le *Portrait des résidents temporaires au Québec de 2000 à 2010* ([http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/conditions/pdf2012/sociodemoenbref\\_fev12.pdf](http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/conditions/pdf2012/sociodemoenbref_fev12.pdf)) publié par **Institut de la statistique du Québec**, le nombre de résidents temporaires au Québec a connu une croissance marquée entre 2000 et 2010. Cette catégorie, qui comprend les travailleurs étrangers venus occuper un emploi temporaire, les étudiants étrangers et les personnes entrées au Québec pour des motifs humanitaires (principalement des demandeurs d'asile), représentait 95 000 personnes en 2010, soit une augmentation d'un peu plus de 50% comparativement aux 62 000 personnes de 2000. Il s'agit d'une population jeune et majoritairement masculine. Le groupe le plus nombreux est formé de travailleurs; entre 2000 et 2010, les entrées annuelles de travailleurs étrangers ont connu une hausse notable, passant de 20 000 à un peu plus de 30 000. Cette hausse a surtout été alimentée par les travailleurs originaires de France, dont le nombre d'entrées a triplé (passant de 4 000 à plus de 12 000), notamment en raison du développement de programmes de mobilité de type vacances-travail. Le Guatemala, le Mexique et les États-Unis sont les trois autres principaux pays de naissance des travailleurs étrangers entrés au Québec en 2010, avec environ 3 000 entrées chacun.

## 7. Portrait statistique de l'immigration permanente au Québec

Le **ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec** a dévoilé *Portraits statistiques : L'immigration permanente au Québec selon les catégories d'immigration et quelques composantes 2006-2010* ([http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Portraits\\_categories\\_2006\\_2010\\_1.pdf](http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Portraits_categories_2006_2010_1.pdf)). Entre 2006 et 2010, le Québec a accueilli chaque année, en moyenne, près de 48 000 nouveaux arrivants. De ces nouveaux arrivants, près des deux tiers (65%) étaient des immigrants économiques; plus d'un cinquième (22%) relevait de la catégorie de la réunification familiale et 11% étaient des réfugiés ou des personnes dans une situation comparable. L'Afrique est le continent de naissance du tiers (33%) des immigrants arrivés au cours des cinq dernières années. Les immigrants natifs de l'Asie comptent pour plus du quart (27%) des admissions, ceux en provenance de l'Amérique pour plus d'un cinquième (21%); 19% sont nés en Europe. Les cinq principaux pays de naissance des nouveaux arrivants des années 2006 à 2010 sont l'Algérie (9%), le Maroc (9%), la France (8%), la Chine (6%) et la Colombie (5%). Près des deux tiers des immigrants (65%) ont 14 années et plus de scolarité; 17% ont moins de 12 années. La majorité (62%) déclare connaître le français au moment de leur arrivée; 21% ne connaissent ni le français ni l'anglais, tandis que 17% connaissent l'anglais seulement.

## **AILLEURS AU CANADA....**

## 8. Guide pratique de la Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination

La **Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination (CCMCRD)** propose un *Guide pratique à l'intention des municipalités, des organisations et des citoyens*

([http://www.unesco.ca/fr/interdisciplinaire/coalition/documents/5274\\_UNESCO\\_FR\\_WEB.pdf](http://www.unesco.ca/fr/interdisciplinaire/coalition/documents/5274_UNESCO_FR_WEB.pdf)).

Le *Guide*, qui s'adresse aux municipalités, aux organismes et aux citoyens, offre des renseignements sur l'adhésion à la Coalition, l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action, le suivi des progrès réalisés, et les moyens de susciter l'engagement des jeunes et de

collaborer avec les communautés autochtones. Il présente aussi des pratiques exemplaires pour chacun des dix engagements pris par les municipalités, des outils pratiques (exemples de communiqués de presse, résolutions de conseils municipaux, modèles de plan d'action, etc.), et des ressources supplémentaires.

## DANS LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES...

### 9. Rapport du Canada au Comité pour l'élimination de la discrimination raciale

Le Canada a présenté au **Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD)** des Nations Unies ses dix-neuvième et vingtième rapports périodiques sur les mesures prises pour se conformer aux dispositions de la *Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale*. Le site Internet consacré à la 80<sup>e</sup> session du Comité (<http://www2.ohchr.org/english/bodies/cerd/cerds80.htm>) comprend, entre autres, les rapports du Canada; les mémoires présentés par 29 organismes dont le *African Canadian Legal Clinic*, *Amnesty International*, de nombreux organismes autochtones, la Commission canadienne des droits de la personne, *Mining Watch* et le *Toronto Roma Community Centre*; et les conclusions du Comité.

Dans ses conclusions (<http://www2.ohchr.org/english/bodies/cerd/docs/CERD.C.CAN.CO.19-20.pdf>), le CERD fait état de nombreux sujets de préoccupation, dont l'utilisation de la notion imprécise de « minorité visible », qui pourrait entraver l'action visant à réduire les écarts socioéconomiques existants entre différents groupes ethniques; les problèmes du profilage à caractère raciste visant les Afro-Canadiens, de leur surreprésentation dans le système de justice pénale du Canada, et de la discrimination qui bloque leur accès à l'emploi, au logement, à l'éducation et aux postes dans la fonction publique; les taux élevés et disproportionnés d'incarcération des Autochtones; la violence menaçant les femmes autochtones; les niveaux élevés de pauvreté parmi les populations autochtones du Canada et les difficultés persistantes auxquelles elles sont confrontées en ce qui a trait à l'emploi, au logement, à l'accès à l'eau potable, à la santé et à l'éducation. Le Comité demande au Canada de développer un plan national d'action visant la mise en œuvre de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. Par ailleurs, le Comité se dit heureux des amendements de 2009 à la *Loi sur la citoyenneté*; des excuses du gouvernement concernant les pensionnats indiens et concernant la réinstallation des Inuit d'Inukjuak et de *Pond Inlet* dans le Haut-Arctique dans les années 1950; et du fait que le Canada ait signé la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*.

On trouvera également sur le site du CERD (<http://www2.ohchr.org/english/bodies/cerd/cerds80.htm>) les rapports et documents afférents de dix autres pays : Israël, Italie, Jordanie, Koweït, Laos, Mexique, Portugal, Qatar, Turkménistan, Vietnam.

### 10. Enfants qui migrent seuls: vers la cohérence des politiques qui encadrent cette pratique

Dans un rapport intitulé *Unaccompanied Children on the Move* ([http://publications.iom.int/bookstore/free/UAM%20Report\\_11812.pdf](http://publications.iom.int/bookstore/free/UAM%20Report_11812.pdf)), l'**Organisation internationale pour les migrations (OIM)** affirme que la migration indépendante est une expérience multidimensionnelle qui n'est pas nécessairement nocive pour l'enfant ou associée à l'exploitation. Cependant les politiques visant le soutien des enfants qui migrent seuls sont fragmentées et manquent de cohérence. L'OIM cherche donc à appuyer l'élaboration de



démarches plus cohérentes. Le rapport propose un survol des activités de l'OIM en matière de soutien aux enfants qui migrent seuls et recense les normes et cadres de politiques existant à l'échelle internationale ainsi que les recherches récentes à ce sujet.

## **AILLEURS DANS LE MONDE...**

### 11. Nouveaux rapports de l'ECRI : Islande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Monténégro et Ukraine

La **Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI)** a publié six nouveaux rapports ([http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/activities/countrybycountry\\_fr.asp](http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/activities/countrybycountry_fr.asp)) sur l'Islande, l'Italie, la Lettonie, le Luxembourg, le Monténégro et l'Ukraine. Ces rapports font généralement état de discrimination envers les musulmans, les migrants et les Roms. En Islande, le rapport souligne notamment les délais imposés aux communautés musulmanes qui veulent construire des mosquées et l'absence d'un organisme chargé de combattre le racisme. En Italie, le rapport recommande davantage d'efforts pour combattre les discours haineux et pour protéger les Roms et les migrants contre la violence et la discrimination. En Lettonie, on signale que les Roms sont le groupe faisant l'objet de la discrimination la plus marquée et on note que rien n'a été fait pour simplifier le processus de naturalisation d'enfants nés de parents non citoyens après 1991. Au Luxembourg, le rapport critique les tests de langue luxembourgeoise imposés aux candidats à la naturalisation, le taux de décrochage élevé des élèves étrangers et le chevauchement des mandats accordés aux organismes chargés de lutter contre le racisme. Au Monténégro, la situation des Roms est particulièrement préoccupante : l'absence de papiers nuit à leur possibilité d'exercer leurs droits, les enfants affrontent la discrimination dans l'accès à l'éducation et à l'école, et le camp Konik offre des conditions de vie inhumaines et dangereuses. En Ukraine, les discours haineux ne sont pas contestés, le ministère de l'Intérieur ne cherche plus à contrôler de façon systématique les groupes et les incidents racistes, et l'ampleur du problème est masquée par le fait que les personnes coupables de crimes haineux sont souvent poursuivies à titre de hooligans. La situation des Roms ne s'est pas améliorée, ni celle des Tartares de Crimée.

ECRI a également fait paraître ses conclusions touchant la mise en œuvre des recommandations prioritaires pour la Bulgarie, la Hongrie et la Norvège ([http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/Library/PressReleases/104-21\\_02\\_2012\\_Bulgaria-Hungary-Norway\\_fr.asp](http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/Library/PressReleases/104-21_02_2012_Bulgaria-Hungary-Norway_fr.asp)).

### 12. Portrait de la traite des personnes dans dix pays européens

Le **Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA)** du Conseil de l'Europe a mis en ligne des rapports sur les dix premiers pays ayant adhéré à la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains, soit l'Albanie, l'Autriche, la Bulgarie, la Croatie, Chypre, le Danemark, la Géorgie, la Moldavie, la Roumanie et la République slovaque (<http://ec.europa.eu/anti-trafficking/entity.action;jsessionid=GQKfPgVS4ymQjQGgP6fhZTFpGGS1QwR1R8gCxbm92yvry80vNTd2!2005875365?id=a3f2a128-3c3b-4a1e-9341-4079e6b850bd>). Les rapports examinent les mesures prises par les États pour combattre la traite et formulent des recommandations pour mieux assurer la mise en œuvre de la Convention.

### 13. L'OCDE évalue l'intégration des immigrants en Suisse

L'**Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE)** a publié un document sur *L'intégration des immigrés et de leurs enfants sur le marché du travail en Suisse* (<http://www.oecd.org/dataoecd/33/29/49654929.pdf>). Le document souligne qu'en Suisse, les trois quarts des immigrés ont un emploi, plus que dans tous les autres pays de l'OCDE. Ce taux d'emploi élevé serait lié au fait que les conditions du marché du travail sont bonnes et au fait que la plupart des immigrés viennent d'autres pays de l'OCDE à revenu élevé. Toutefois, certains groupes risquent d'être laissés pour compte, notamment les femmes immigrées ayant de jeunes enfants et dont le niveau d'éducation est faible, ainsi que les migrants récents acceptés pour des motifs humanitaires. Les auteurs indiquent aussi que la Suisse accuse un certain retard en ce qui concerne les politiques de lutte contre les discriminations et qu'il y aurait lieu de sensibiliser les employeurs et le grand public au problème de la discrimination affrontée par les migrants.

### 14. Montée de la violence contre les Roms dans un contexte d'austérité

Le **Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH)** de l'**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)** a mis en ligne la transcription de déclarations faites devant la Commission U.S. Helsinki : *The Escalation of Violence against Roma in Europe* ([http://www.csce.gov/index.cfm?FuseAction=ContentRecords.ViewDetail&ContentRecord\\_id=521&Region\\_id=0&Issue\\_id=0&ContentType=H,B&ContentRecordType=H&CFID=76014415&CFTOKEN=33664159](http://www.csce.gov/index.cfm?FuseAction=ContentRecords.ViewDetail&ContentRecord_id=521&Region_id=0&Issue_id=0&ContentType=H,B&ContentRecordType=H&CFID=76014415&CFTOKEN=33664159)). Ce document affirme que les Roms en Europe sont menacés par les mesures d'austérité des États, car les compressions budgétaires risquent d'affecter les mesures visant l'intégration des minorités roms à la société, alors que des interventions encore plus soutenues seraient requises à cet égard. De façon troublante, certaines autorités locales poursuivent activement des politiques visant à forcer les Roms et les Sinti à quitter leurs communautés; on voit aussi, dans certains cas, les autorités locales refuser d'accepter ou de demander l'aide de l'État pour soutenir les communautés roms.

## **ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES**

### **INTERNATIONALES...**

#### 15. Migration Policy Institute : l'emploi comme fondement de l'intégration des immigrants

Le **Migration Policy Institute** et le **Transatlantic Council on Migration** proposent un rapport intitulé *The Centrality of Employment in Immigrant Integration in Europe* (<http://www.migrationpolicy.org/pubs/Integration-Hansen.pdf>). Selon ce rapport, dans le débat actuel sur l'immigration et l'intégration en Europe, les deux parties s'entendent généralement pour dire qu'il s'agit d'un problème culturel : elles divergent seulement en ce que le respect des différences culturelles leur paraît soit excessif, soit insuffisant. L'auteur affirme que le postulat lui-même est erroné, le vrai problème étant causé par l'incapacité des politiques à faire en sorte que les immigrants trouvent et gardent un emploi. À son avis, l'emploi, plutôt que la culture, doit être le fondement d'une politique de l'immigration européenne.

Le **Migration Policy Institute** a également publié un document intitulé *Migration in the Modern Chinese World* ([http://www.migrationinformation.org/issue\\_jan12.cfm](http://www.migrationinformation.org/issue_jan12.cfm)) qui regroupe



des articles sur des sujets variés, dont l'exode rural en Chine, la migration circulaire des membres de « l'ethnie » chinoise dans la région de l'Asie-Pacifique, et l'intégration des membres de « l'ethnie » chinoise dans la société de l'Afrique du Sud.

#### 16. Regroupement familial : réponses au *Livre vert* de la Commission européenne

La **Commission européenne** a fait paraître en novembre 2011 un *Livre vert relatif au droit au regroupement familial des ressortissants de pays tiers résidant dans l'Union européenne (directive 2003/86/CE)* (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0735:FIN:FR:PDF>) dans lequel elle invite les parties intéressées à répondre à une série de questions sur ce que doit être la directive concernant le regroupement familial à l'échelle de l'Union européenne. Dans sa réponse au *Livre vert*, intitulée *Family Reunification of Third-Country Nationals: On Promoting the Rights of the Family and the Right to Mobility* (<http://cms.horus.be/files/99935/MediaArchive/policy/ENAR%20response%20green%20paper%20family%20reunification%20-%20Jan%202012.pdf>), le **European Network against Racism (ENAR)** affirme qu'il est déjà discriminatoire d'accorder des droits de mobilité distincts aux citoyens européens et aux ressortissants de pays tiers, et que cette distinction est implicite dans le *Livre vert*. D'autre part, certains États membres de l'Union européenne cherchent actuellement à restreindre la portée du regroupement familial par des considérations liées à l'âge, à la durée de la résidence, aux revenus du parrain, aux mesures dites d'intégration et aux pré-tests, et en imposant de longs délais. De plus, on prétend que les migrants profitent de la directive, se prêtent à de « faux » mariages, et n'ont pas la volonté de se conformer aux valeurs européennes. Le but de ce discours est de réduire le nombre de migrants vers l'Europe. Dans ce contexte, ENAR demande à la Commission de mettre en œuvre les règlements existants plutôt que d'entreprendre des négociations touchant la modification de la directive.

Tout comme ENAR, le **European Council on Refugees and Exiles (ECRE)** soutient, dans sa réponse au *Livre vert* (<http://www.ecre.org/media/news/latest-news/breaking.html#family-reunification-ecre-response-to-the-commissions-green-paper>), que dans le contexte politique actuel, le fait d'ouvrir un débat sur la directive déboucherait probablement sur l'adoption de règles offrant moins de protection aux migrants. L'organisme recommande une mise en œuvre plus énergique de certains règlements actuels.

#### 17. Coordination des mesures dans les pays hôtes et les pays d'origine pour assurer la réintégration des migrants

Une étude intitulée *Comparative Study on Best Practices to Interlink Pre-Departure Reintegration Measures Carried out in Member States with Short- and Long-Term Reintegration Measures in the Countries of Return* ([http://ec.europa.eu/home-affairs/doc\\_centre/immigration/docs/studies/ECHOMEREINTEGRATION\\_Final-January\\_2012.pdf](http://ec.europa.eu/home-affairs/doc_centre/immigration/docs/studies/ECHOMEREINTEGRATION_Final-January_2012.pdf)), réalisée par le **European Council on Refugees and Exiles (ECRE)** en partenariat avec le **International Centre for Migration Policy Development (ICMPD)**, porte sur la coordination des mesures prises dans les pays hôtes et les pays d'origine, avant et après le retour (imposé ou non) des migrants dans le pays d'origine, pour assurer leur réintégration. Il semble en effet qu'en assurant la continuité dans les mesures prises dans les deux pays, on améliore la probabilité d'une réintégration réussie (c'est-à-dire qu'on diminue la probabilité d'une nouvelle migration). Selon l'étude, les principaux facteurs en jeu sont le temps dont on dispose pour préparer le retour, les ressources financières, la présence de personnel d'expérience,

la motivation du migrant, et la compatibilité des priorités du pays hôte et du pays d'origine en matière de politique de migration. Parmi les recommandations pour améliorer les liens entre les mesures prises avant et après le départ, signalons le profilage socio-économique des migrants pour mieux personnaliser le soutien qui leur sera fourni et la prolongation au-delà de 12 mois de la période pendant laquelle ils reçoivent ce soutien.

#### 18. Le mot « race » dans les textes de loi français

Un document intitulé *Supprimer le mot « race » de notre ordre juridique* (<http://www.tnova.fr/sites/default/files/120301%20-%20Supprimer%20le%20mot%20race%20de%20notre%20ordre%20juridique%20-%20Beligh%20Nabli.pdf>), diffusé par la **Fondation Terranova**, propose « de renouer avec l'idéal républicain » par « un acte symbolique fort », soit l'élimination du mot « race » de la constitution et des textes de loi français; les dérivés du mot « race » seraient remplacés par le mot « ethnique » dans les textes de loi et pourraient simplement disparaître de la constitution. Le document souligne que le mot « race » n'a aucune valeur scientifique et que son introduction dans les textes de loi français date du régime raciste et discriminatoire de Vichy; son maintien constitue ainsi une anomalie contraire à l'esprit républicain. Le mot « ethnique », par contre, serait une notion qui permet « de ne pas obérer les différences qui existent entre les populations, et qui sont une source d'enrichissement, tout en faisant référence à des caractéristiques objectives, culturelles, qui permettent de distinguer « l'autre » sans donner prise à des idéologies fondées sur la hiérarchisation des individus ».

Cette veille a été compilée par Catherine Browne (Adjointe de recherche, Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté) avec la collaboration d'Ann-Marie Field (Coordonnatrice, Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté).

Pour des renseignements ou commentaires, communiquer avec la CRIEC:  
[criec@uqam.ca](mailto:criec@uqam.ca) ou (514) 987-3000 poste 3318